

PROCÉDURE DE DÉPOUILLEMENT



1

Avant l'ouverture de l'urne : **décompte des émargements** par le bureau de vote

2

Signature de la liste des émargements par les membres du bureau de vote.
Le nombre d'émargements est indiqué sur la dernière page (+signatures)

3

Ouverture de l'urne et **comptage du nombre d'enveloppes**.
Si le nombre d'enveloppes diffère de celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal.

4

Les candidats peuvent désigner des scrutateurs qui seront retenus par priorité.
A défaut de scrutateurs en nombre suffisant (4), les membres du bureau peuvent participer au dépouillement.

5

- Répartition des enveloppes par **paquets de 100**.
- Introduction des paquets dans les **enveloppes dédiées**.
- **Cachetage et signature de l'enveloppe** par le président du bureau de vote et 2 assesseurs.

6

A chaque table : 4 scrutateurs sont présents

- Scrutateur n°1 : procède au **décachetage de l'enveloppe de 100** puis à l'**extraction de chacune des enveloppes** contenant les bulletins et **transmission** du bulletin déplié au second scrutateur
- Scrutateur n° 2 : **lecture** à haute voix du résultat.
- Scrutateurs n°3 et 4 : **report des voix** sur les feuilles de dépouillement par centaine

7

- Retrait des enveloppes et bulletins nuls.
- **Signature de chaque bulletin et enveloppe nul(le)** par les membres du bureau.
- Dépôt des bulletins et enveloppes nuls dans une enveloppe où figurent **le nom de la commune, le type de scrutin, la date et la mention "Enveloppes et bulletins nuls"**
- Annexer l'enveloppe au procès-verbal

8

Signature par les scrutateurs de chaque **feuille de dépouillement** par centaine, et de chaque **feuille récapitulative**

9

Proclamation des résultats par le président

10

Saisie des résultats sur le site internet Eirel puis **affichage** sur le tableau de la mairie

11

Portage de l'enveloppe par le président à la préfecture (ou commissariat de police ou de gendarmerie selon les directives reçues).